

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018**

**Délibération**  
n° 2018.09.291

**Rapport annuel du  
délégué de service  
public - année 2017 :  
SEMEA sur le secteur  
de l'ex-  
GrandAngoulême et  
le secteur de l'ex-  
Vallée de l'Echelle**

**LE VINGT SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 18h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 septembre 2018**

**Secrétaire de séance** : Monique CHIRON

**Membres présents** :

Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Mireille BROSSIER, Jean-Christophe THIAN

**Ont donné pouvoir** :

Bernard CONTAMINE à Zahra SEMANE, Jeanne FILLOUX à Michaël LAVILLE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Joël GUITTON à François ELIE, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Pascal MONIER à Philippe VERGNAUD, Catherine PEREZ à Gérard BRUNETEAU

**Suppléant(s)** :

Michel GERMANEAU par Mireille BROSSIER, Thierry MOTEAU par Jean-Christophe THIAN

**Excusé(s)** :

Jean-François DAURE, Véronique ARLOT, Bernard CONTAMINE, Catherine DEBOEVERE, Jeanne FILLOUX, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Eric SAVIN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2018**

**DELIBERATION  
N° 2018.09.291**

EAU

Rapporteur : Monsieur DOLIMONT

**RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC - ANNEE 2017 : SEMEA  
SUR LE SECTEUR DE L'EX-GRANDANGOULEME ET LE SECTEUR DE L'EX-VALLEE DE  
L'ECHELLE**

Conformément aux articles 50 et suivants du contrat du 16 août 2006, qui s'applique sur le territoire de l'ex-GrandAngoulême (16 communes), et aux articles 83 et suivants du contrat signé le 28 mars 2017 pour le territoire de l'ex-Vallée de l'Echelle, liant la collectivité à l'exploitant, ce dernier est tenu de produire chaque année un compte-rendu technique et financier. Par ailleurs, l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales prévoit que ce compte-rendu doit être présenté à la collectivité maître d'ouvrage. Ce rapport permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la première réunion suivante de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Une synthèse de ces données est présentée ci-après.

Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 18 septembre 2018,

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 19 septembre 2018,

**Je vous propose :**

**DE PRENDRE ACTE** du compte rendu technique et financier de la SEMEA, délégataire du service public de production et de distribution d'eau, sur le périmètre communautaire de l'ex-GrandAngoulême (16 communes) et l'ex-Vallée de l'Echelle, pour l'exercice 2017.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**09 octobre 2018**

**Affiché le :**

**09 octobre 2018**

## PERIMETRE COMMUNAUTAIRE

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2007, la SEMEA a la charge de l'exploitation du service de production et de distribution d'eau potable sur le périmètre communautaire hormis Saint Yrieix sur Charente. Le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la commune de Saint Yrieix sur Charente a été intégrée au contrat « 14 communes », par l'avenant n°2, signé le 2 décembre 2009.

Par l'avenant n°3, signé le 4 janvier 2013, la commune de Mornac a été intégrée au-dit contrat. L'avenant n°5, en date du 30 novembre 2015, prolonge d'une année le contrat de DSP (31/12/2016) et l'avenant n°6, en date du 29 décembre 2016, le poursuit d'un trimestre (31/03/2017).

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017, la SEMEA a la charge de l'exploitation du service de production et de distribution d'eau potable sur l'ex secteur GrandAngoulême (16 communes) et l'ex secteur Vallée de l'Echelle (7 communes).

Les éléments indiqués ci-dessous sont issus des Comptes-rendus technique et financier transmis par le délégataire.

### Eléments techniques

#### Contexte

Population desservie	114 717 habitants
nombre d'abonnements au 31 décembre	54 653
taux d'abonnement	92,37 %
nombre de mutations en cours d'année	7 397
taux de mutations de l'année	13,53 %

Le nombre d'abonnés a augmenté de 4 210, dont la grande majorité provient de l'ajout des 7 communes du secteur vallée de l'Echelle.

#### Bilan d'eau

volume produit	7 724 544 m <sup>3</sup>
volume importé (CdC Vallée de L'Echelle, SIAEP de la Boëme, ....)	11 309 m <sup>3</sup>
volume exporté (SIAEP Karst, SMAEPA de Chateauneuf, ....)	318 720 m <sup>3</sup>
volume mis en distribution	7 417 133 m <sup>3</sup>
<b>volume consommé</b>	<b>6 059 533 m<sup>3</sup></b>

La hausse de consommation de 7,5 % correspond également aux abonnés supplémentaires.

#### Renouvellement d'ouvrages

nature du renouvellement	nombre d'unités renouvelées
sur compteurs	5 008
sur branchements en plomb	95
sur réseau	9 632 ml

A noter que 4,65 km de canalisations ont été supprimés (dont certains double réseaux en partie urbaine).

#### Branchements en plomb

Nb de branchements en plomb restants	313
Taux de branchements en plomb	0,6 %

Code	indicateurs définis par l'article 52 du cahier des charges	2016	2017
	<b>Relation clientèle et facturation</b>		
<b>C1</b>	<b>Taux de satisfaction sur la qualité de l'accueil</b> - adaptation des horaires d'accueil - durée d'attente - courtoisie de l'accueil - compétence dans le traitement de la demande	96% 94% 97% 97%	96% 94% 97% 97%
<b>C2</b>	<b>Délai d'attente téléphonique</b> - taux d'appel sans réponse - taux d'appel pris en charge sous délai de 10 secondes (3 sonneries)	14,0% 58%	17,0% NC
<b>C3</b>	<b>Taux de réponse aux courriers sous un délai de 8 jours</b>	89,6%	80,0%
<b>C4</b>	<b>Taux de factures erronées (nécessitant une refacturation)</b>	0,32%	0,44%
<b>C5</b>	<b>Nombre de réclamations</b> - qualité de l'eau - coupures d'eau - pression de l'eau - réalisation des travaux	0,02% 0,01% 0,02% 0,04%	0,00% 0,00% 0,01% 0,01%
<b>C6</b>	<b>Modalités de recouvrement des factures</b> - taux d'abonnés mensualisés - taux d'échéanciers de paiement - taux de bénéficiaires du fonds de solidarité eau - taux d'impayés à un an	26,5% 8,0% 0,75% 1,50%	30,0% 7,6% 0,79% 1,67%
	<b>Prestations sur site</b>		
<b>R1</b>	<b>Taux de factures annuelles basées sur un relevé</b>	97,980%	97,983%
<b>R2</b>	<b>Taux de respect des rendez-vous chez l'abonné</b>	99,92%	99,95%
	<b>Entretien des réseaux - Travaux</b>		
<b>T1</b>	<b>Taux des coupures d'eau non programmées (sur 1.000)</b>	0,012210	0,018650
<b>T2</b>	<b>Linéaire du réseau d'eau renouvelé (hors travaux collectivité)</b>	0,52%	0,80%
<b>T3</b>	<b>Indice linéaire d'entretien et de réparations sur réseau</b>	0,41 K€/km	
<b>T4</b>	<b>Ratio de rendement du réseau</b>	81,75%	81,70%
<b>T5</b>	<b>Indice linéaire de pertes</b>	3,5	2,95
<b>T6</b>	<b>Taux de satisfaction sur la qualité des travaux :</b> - soin à réaliser les travaux - respect des délais - courtoisie du personnel - transparence des devis et factures	96% 97% 100% 94%	97% 97% 100% 94%
<b>Q1</b>	<b>Taux de conformité des analyses d'eau :</b> - sur l'eau produite - sur l'eau distribuée	100% 100%	100% 99,9%
<b>Q2</b>	<b>Taux de satisfaction sur la qualité de l'eau</b>	85%	85%

Code	indicateurs réglementaires	2016	2017
	<b>Gestion des abonnés</b>		
<b>D 102.0</b>	Prix du service au m3 pour 120 m3 (eau potable)	1,76 €/m3	1,81 €/m3
<b>P 151.0</b>	Taux de réclamations : <i>Nombre de réclamations écrites reçues + Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité / Nombre d'abonnés x 1000</i>	1,57	1,35
<b>P 151.1</b>	Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées: <i>Nombre d'interruptions non programmées / Nombre d'abonnés x 1000</i>	3,10%	3,56%
<b>P 154.0</b>	Taux d'impayés sur factures de l'année précédente : <i>Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1</i>	1,50%	1,67%
	<b>Qualité de l'eau</b>		
<b>P 101.1</b>	Taux de conformité des analyses bactériologiques	100%	100%
<b>P 102.1</b>	Taux de conformité des analyses physico-chimiques	100%	99,9%
	<b>Gestion du réseau</b>		
<b>P 103.2</b>	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau	117	116
<b>P 104.3</b>	Rendement du réseau de distribution : <i>( Volume comptabilisé domestique + Volume comptabilisé non domestique (facultatif) + Volume consommé sans comptage (facultatif) + Volume de service (facultatif) + Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté) ) / ( Volume produit + Volume importé d'autres services d'eau potable ) x 100</i>	82,6%	82,9%
<b>P 106.3</b>	Indice linéaire des pertes en réseau ( en m3 / km de réseau / jour)	3,10	2,95
<b>P 107.2</b>	Taux moyen de renouvellement du réseau : <i>Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur) / Linéaire de réseau hors branchements /5 (2)</i>	0,811%	0,824%

(1) : recalculé à compter de 2013 conformément à l'arrêté du 2 décembre 2013

(2) : recalculé à compter de 2013 en intégrant le service de Mornac

### Eléments financiers

La partie « **charges** » du compte d'exploitation 2017 pour le périmètre communautaire se monte à **7 559 940 €** (6 773 779 € en 2016 et 6 905 629 € en 2015).

La partie « **produits** » du compte d'exploitation 2017 pour le périmètre communautaire se monte à **7 542 022 €** (6 805 846 € en 2016 et en 2015 : 6 920 952 €).